

**COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT CINQUANTE-DEUXIÈME  
SÉANCE PLÉNIÈRE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 17 mars 2004, à 11 h 5

Président: M. Pablo MACEDO (Mexique)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la 952<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'ai le privilège d'accueillir parmi nous, au nom de la Conférence du désarmement, S. E. le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. Bernard Bot, qui prendra la parole aujourd'hui. Nous mesurons cette nouvelle preuve de toute l'importance que le Gouvernement néerlandais attache aux questions de limitation des armements et de désarmement et, en particulier, aux travaux de notre conférence. Je lui donne la parole.

M. BOT (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Je vous remercie vivement, Monsieur le Président, de vos paroles aimables. Je dois avouer que c'est pour moi un grand plaisir que d'être à Genève sous le soleil après la neige et le climat hivernal de New York, où j'étais hier. Qu'il me soit permis, toutefois, de commencer par exprimer, au nom du Gouvernement néerlandais, nos très sincères condoléances à l'occasion des événements terribles et bouleversants qui se sont produits il y a quelques jours en Espagne. Ces événements nous raffermissent dans notre conviction que nous devons tous conjuguer nos efforts dans la lutte contre le terrorisme et ne pas faiblir dans cette lutte. Nous exprimons aux familles des victimes notre très vive sympathie.

Monsieur le Président, c'est un grand honneur que de prendre la parole à la Conférence du désarmement aujourd'hui. Je tiens à vous féliciter de votre accession récente à la présidence. Vous pourrez compter sur l'appui sans réserve de la délégation néerlandaise dans les efforts que vous déploierez aux fins de la réalisation des buts de la Conférence.

Au cours de la décennie écoulée, nous avons assisté à une poursuite de la prolifération des armes de destruction massive et des technologies y relatives, qui ont été disséminées dans des régions instables et, au-delà des gouvernements, sont peut-être tombées entre les mains d'organisations terroristes. Nous avons enregistré un changement dans le comportement et la portée des activités destructrices des terroristes. Dans un monde où tous les pays sont interdépendants et où le recours à des réseaux a des effets multiplicateurs, les risques et dangers se multiplient aussi, de sorte que les armes classiques les plus simples deviennent des armes susceptibles d'avoir un impact énorme, comme l'ont montré encore les attaques horribles perpétrées à Madrid la semaine dernière. Bref, la stabilité sinistre de la guerre froide a laissé la place à des instabilités et des risques toujours accrus de catastrophe.

Si telle est la situation, qu'allons-nous faire? Quel est le rôle de la limitation des armements aujourd'hui et dans les circonstances présentes? Comment pouvons-nous empêcher, faire cesser et inverser la prolifération des armes, y compris des armes de destruction massive?

Ce sont là des questions auxquelles nous tous devons répondre. Aujourd'hui, en ce palais, en cette salle, qui, pendant des décennies a eu pour vocation la limitation des armements à l'échelon multilatéral, j'ai le privilège de m'adresser à vous pour partager avec vous certaines de mes réflexions.

Les difficultés auxquelles nous devons faire face étant interdépendantes, je voudrais aborder la question des armes de destruction massive comme celle des armes classiques.

Dans tous les domaines visés, notre attention doit porter non seulement sur le renforcement du régime juridique international, mais aussi sur son application.

(M. Bot, Pays-Bas)

En même temps, il est évident que rien n'aura d'effet à moins que les organismes des Nations Unies ne s'adaptent aux exigences de notre époque, raison pour laquelle j'évoquerai brièvement la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Je vais commencer par la limitation des armes nucléaires. Pour moi, il ne fait aucun doute que l'arme nucléaire présente au XXI<sup>e</sup> siècle plus de risques pour notre sécurité que n'importe quelle autre arme. Ce que je crains, c'est moins l'apocalypse d'un anéantissement par l'arme nucléaire que le double risque d'une escalade nucléaire limitée.

Le risque est double, en effet, puisque les pays sont plus nombreux à vouloir se procurer la technologie relative aux armes nucléaires, tandis que s'accroît le risque de voir les terroristes mettre la main sur ces armes et les employer sans aucun scrupule. S'y ajoutent les inquiétudes que suscite la révélation récente de l'ampleur d'une prolifération nucléaire à des fins commerciales, impliquant des particuliers de diverses parties du globe, y compris l'Europe. Nous combattons une hydre, aussi devons-nous engager la lutte à divers niveaux.

Le biais par lequel, avant toute chose, nous devons nous attaquer à la prolifération des armes nucléaires et des technologies y relatives, est celui du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le TNP érige en règle l'idée que les armes nucléaires, qui sont les armes de destruction massive par excellence, ne doivent pas être disséminées. Il n'en demeure pas moins que, chaque jour, nous nous trouvons face à un commerce illicite des matières et des technologies nucléaires, activités auxquelles participent non seulement des acteurs autres que les États, mais aussi des pays qui violent les engagements pris en vertu du TNP ou l'ont fait. Il y a aussi des pays qui n'ont pas adhéré au Traité.

La réponse qu'il convient d'apporter face à ces difficultés n'est pas chose simple. Ce qui importe le plus, à mon sens, c'est de faire respecter rigoureusement et efficacement les obligations contractées par les États. Devant les violations commises, force est de conclure que nous n'avons pas suffisamment prêté attention à ces risques dans le passé. Il est de la plus haute importance que les mécanismes de contrôle prévu par le régime des garanties soient renforcés et que des mesures de vérification supplémentaires soient adoptées aux échelons national, régional et mondial.

L'AIEA est l'organisation centrale de ce régime de vérification et a besoin de notre appui sans réserve sur les plans politique et financier. Il importe au plus haut point que tous les pays concluent un protocole additionnel, dans le prolongement de leurs obligations en matière de garanties. Une vérification indépendante et efficace est le meilleur moyen d'assurer la sécurité de tous, et je trouve encourageant le fait que l'Iran et la Jamahiriya arabe libyenne nous ont rejoints récemment sur ce terrain.

Toutefois, le TNP ne suffira pas pour juguler réellement la prolifération. Nous devons élargir le cadre juridique dont le TNP est la pièce maîtresse. Il faut qu'entre en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui restreindrait le perfectionnement des armes nucléaires tout en mettant fin à la mise au point de nouveaux types, plus avancés, de telles armes.

(M. Bot, Pays-Bas)

Logiquement, le pas qu'il s'agit à présent de franchir dans la voie conduisant au désarmement nucléaire, tel qu'en sont convenus tous les États parties au TNP et tel que le voudrait cette instance depuis plusieurs années, serait la négociation d'un traité qui mettrait fin à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Il y aura l'année prochaine une nouvelle conférence d'examen du TNP. Les États parties ont une lourde responsabilité: ils devront faire en sorte que cet instrument indispensable à la sécurité reste utile dans les années à venir. Pour cela, il leur faudra être résolu, sur le plan politique, à combler les lacunes du Traité qui laissent la place à la prolifération, reconnaître l'importance que revêt une exécution stricte des obligations et étayer les pouvoirs et capacités de l'AIEA en matière de vérification. Cela suppose aussi que soit réaffirmé l'engagement sans équivoque d'éliminer totalement les armes nucléaires, ainsi que l'ont confirmé en 2000 tous les États parties au TNP.

Je voudrais également m'arrêter quelque peu sur cette question-là. Des réductions énormes ont été opérées dans les arsenaux d'armes nucléaires dès le milieu des années 80. Toutefois, il n'y a pas lieu de se contenter de cela. Les réductions prévues par le Traité de Moscou ramèneront les armes stratégiques à des niveaux sans précédent, mais il faut aller encore plus loin. D'autres mesures peuvent et doivent être prises, notamment les 13 mesures concrètes énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000.

Les Pays-Bas attachent une grande importance à la transparence et au devoir d'information. Nous estimons que les États dotés d'armes nucléaires ont à cet égard une responsabilité d'une importance capitale et qu'ils sont tenus de rendre compte aux autres États parties au TNP des progrès qu'ils ont accomplis dans la mise en œuvre de l'article VI et de les informer de l'importance de leurs arsenaux comme de leurs stocks de matières fissiles. Des garanties de sécurité négatives juridiquement contraignantes que donneraient les États dotés d'armes nucléaires renforceraient le régime de non-prolifération nucléaire en éliminant l'un des arguments qui militerait, pour certains pays, en faveur d'un armement nucléaire.

L'année dernière, les Pays-Bas ont présenté, de concert avec la Belgique et la Norvège, un document de travail à ce sujet. Nous nous efforçons de rallier à notre cause des pays animés du même esprit, en vue de développer et d'élargir nos idées. Il s'agit de trouver des dispositions qui puissent réellement recueillir le consensus et rapprocher des vues qui divergent encore.

Les armes biologiques forment un autre domaine dans lequel un multilatéralisme efficace fait cruellement défaut. Le processus engagé en vue de renforcer le respect des dispositions de la Convention sur les armes biologiques reprend peu à peu, après les revers subis il y a quelques années. Nous avons dû nous résoudre à un processus de renforcement moins ambitieux que nous ne l'avions espéré. Il n'en demeure pas moins que le modeste programme mené aujourd'hui est utile. Il contribue au renforcement de la mise en application de la Convention et, partant, à l'efficacité du régime de non-prolifération, notamment du point de vue de la sécurité biologique et des législations nationales. Je voudrais rendre hommage à l'Ambassadeur de Hongrie, M. Tibor Tóth, qui a conduit ces travaux depuis près de 10 ans et a enfin été autorisé à remettre le flambeau à un successeur.

(M. Bot, Pays-Bas)

Toujours en ce qui concerne les politiques en matière de non-prolifération, j'en viens à une autre question, qui est celle du contrôle strict des exportations. Les régimes de contrôle des exportations appliqués par certains groupes sont considérés par d'autres comme étant discriminatoires et entravant le développement technologique de pays moins avancés. Je ne partage pas ce point de vue, premièrement parce que la vaste majorité des pays ne se ressentent pas de ces contrôles et, deuxièmement, parce qu'il a été prouvé à quel point les marchandises et technologies dangereuses se sont disséminées, dont une partie provenait d'Europe. À mon sens, cela indique que nous devons renforcer ces contrôles plutôt que de les relâcher.

Cela m'amène à évoquer un autre élément encore de nos efforts en matière de non-prolifération, à savoir l'Initiative de sécurité contre la prolifération. Celle-ci cherche à redresser des situations dans lesquelles la prolifération a déjà commencé ou est sur le point de le faire. La découverte récente de réseaux clandestins a fait on ne peut plus clairement apparaître que la mise en application énergique des lois existantes, la mise en commun des renseignements et la coordination rapide entre divers pays peuvent porter des fruits.

À titre de dernier élément, nous pourrions envisager de revoir sérieusement le cycle du combustible nucléaire dans le but de faire en sorte que les applications pacifiques de l'énergie nucléaire laissent moins la place à la prolifération, que ce soit du fait des États ou de groupes sous-nationaux. Plusieurs idées ont été lancées dernièrement à ce sujet, en particulier par le Directeur général de l'AIEA et le Président des États-Unis d'Amérique. Ces idées sont orientées vers le long terme, mais il importe que nous les examinions dès à présent, principalement dans le cadre de l'Agence. Il reste qu'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles serait un élément indispensable d'un système mondial non discriminatoire qui aurait pour vocation de soumettre à un contrôle international les technologies nucléaires sensibles et de ramener au minimum le flux de matières nucléaires de qualité militaire.

Les Pays-Bas accèderont bientôt à la présidence de l'Union européenne. Pour nous, l'Union européenne, comme l'OTAN, offre un cadre international important dans lequel les États peuvent régler des problèmes de prolifération. L'Union européenne a élaboré une stratégie qui découle de son attachement au multilatéralisme et à l'état de droit. Parallèlement, l'Union européenne reconnaît que pour défendre le droit il faut en assurer l'application stricte. Elle sera donc plus exigeante, d'une manière générale, dans ses relations avec des pays tiers, en particulier en ce qui concerne la non-prolifération, tout en favorisant l'inclusion et en restant à l'écoute des pays et de leurs inquiétudes en matière de sécurité.

Le problème des armes de destruction massive ne se limite pas à leur prolifération. Qu'il me soit permis de conclure cette partie de mon intervention en abordant la question sous un angle plus large, littéralement. Les peintures de l'artiste espagnol José María Sert qui ornent les parois de cette salle où la Conférence du désarmement tient ses sessions sont spectaculaires et très symboliques. Elles ont servi de décor à des négociations pendant de nombreuses années. Toutefois, quels que soient les acquis qu'elle ait enregistrés dans le passé, la Conférence est une institution assiégée. Son but est de produire des résultats sous forme de traités et de donner corps à des normes internationales. Elle a fait ses preuves à cet égard, mais, depuis l'achèvement du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996, sous la présidence des Pays-Bas, la production régulière de traités s'est arrêtée complètement. Au fond, le problème ne tient pas à

(M. Bot, Pays-Bas)

quelque échec des diplomates ici à Genève, mais reflète des intérêts politiques et stratégiques divergents de certaines capitales, aussi, avec votre permission, vais-je exprimer mes inquiétudes par votre intermédiaire aux décideurs dans vos capitales.

Ce qui m'inquiète, c'est que, si l'impasse actuelle se prolonge du fait de décisions politiques qui ne laisseraient pas espérer un compromis au sujet d'un programme de travail, nous ne perdions le seul organe générateur de traités multilatéraux dont dispose la communauté internationale dans le domaine de la sécurité. Cette perte se répercuterait sur la stabilité et la sécurité mondiales à long terme. Les traités et les négociations multilatérales ne sont pas une panacée des problèmes que pose la sécurité mondiale, mais ils fondent notre sécurité collective. La pourriture des fondements met en danger tout l'ouvrage.

Nombre de délégations à la Conférence appuient une proposition de compromis concernant un programme de travail, qu'ont élaborée cinq Ambassadeurs, anciens présidents de la Conférence. Je saisis cette occasion pour engager les capitales qui réfléchissent toujours à leur position sur le programme de travail de la Conférence à examiner favorablement la proposition des cinq Ambassadeurs, qui porte notamment sur la négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous sommes convaincus qu'un tel traité servirait les intérêts de tous en matière de sécurité, du point de vue du désarmement nucléaire comme de celui de la non-prolifération nucléaire. Au cours de ces dernières années, mon pays s'est efforcé constamment, dans un cadre informel ici à Genève, de ne pas laisser oublier l'idée d'un tel traité. Nous serions heureux de renoncer à ces démarches pour nous concentrer sur la concrétisation de cette idée, à savoir des négociations.

J'ai parlé longuement des menaces que présentent les armes de destruction massive et de la possibilité d'agir face à ces menaces. Il reste que ces armes ne constituent pas le premier souci de bien des habitants de la Terre. Pour ces millions de personnes-là, ce sont les armes classiques qui constituent le fléau de la Terre, car elles mutilent et tuent quotidiennement, tout en causant des souffrances humaines énormes.

La Convention sur certaines armes classiques est passée par un processus important de revitalisation. Nous tirons modestement fierté du fait que nous avons pu faire aboutir les négociations sur un protocole relatif aux restes explosifs de guerre, qui est le premier instrument juridiquement contraignant à avoir été adopté dans ce cadre après 1996. Il est des problèmes humanitaires urgents auxquels il faut s'attaquer. Nous ne négligerons aucun effort pour rendre ce protocole efficace. En outre, nous engageons les pays qui n'ont pas encore adhéré à la Convention et à ses protocoles à le faire sans plus tarder.

La première Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines, conclue à Ottawa, aura lieu à la fin de 2004, dans le cadre du Sommet de Nairobi pour un monde sans mines. Cette convention a remporté des succès éclatants en ce qui concerne l'interdiction des mines terrestres antipersonnel. Plus de 140 pays y sont parties, et le transfert de ces mines a cessé. Cependant, des millions de mines sont encore enfouies dans le sol.

Malheureusement, plusieurs pays d'importance majeure ne sont toujours pas parties à la Convention. Ils continuent de croire à l'utilité militaire des mines terrestres antipersonnel.

(M. Bot, Pays-Bas)

Nous avons l'espoir qu'un jour ils arriveront comme la plupart d'entre nous à la conclusion que la proportion dans laquelle les mines terrestres antipersonnel frappent sans discrimination est inacceptable.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, les Pays-Bas estiment qu'il importe au plus haut point de commencer dès à présent à préparer la Conférence des Nations Unies sur la question qui aura lieu en 2006, afin que celle-ci puisse proposer des objectifs concrets et mesurables, tels que des instruments contraignants relatifs au marquage et au traçage ainsi qu'au contrôle des exportations. Parmi les objectifs très concrets que l'on pourrait envisager à cet égard, il y a, bien entendu, la mise en place d'un instrument sur le courtage des armes légères, idée que la Norvège et les Pays-Bas s'emploient conjointement à faire accepter.

Dès lors qu'il est question de la sécurité mondiale, il est particulièrement opportun d'évoquer la place que doit occuper l'Organisation des Nations Unies au sein de la communauté internationale.

De même que l'OTAN et l'Union européenne se sont adaptées aux réalités de l'après-guerre froide, le système des Nations Unies doit se moderniser pour rester efficace. Nous avons besoin d'une organisation qui soit à la fois légitime et efficace pour que nos efforts portent leurs fruits. Si l'Organisation des Nations Unies devait s'écrouler, beaucoup d'autres éléments utiles disparaîtraient sous les décombres.

C'est la raison pour laquelle nous avons appuyé fermement l'idée que le Secrétaire général, Monsieur Kofi Annan, avec lequel j'ai longuement parlé hier encore de ces questions, réunisse un comité de haut niveau chargé d'examiner les actions qui pourraient être entreprises face à des menaces mondiales fondamentales et les modifications institutionnelles nécessaires pour cela. Cela dit, ni un tel comité ni les efforts personnels du Secrétaire général ne sauraient nous décharger du devoir qui est le nôtre de réfléchir à ces questions et de suggérer des solutions possibles. Les Pays-Bas jouent un rôle très actif dans l'examen en cours.

À notre avis, le Conseil de sécurité doit être renforcé doublement – par une meilleure représentation de larges secteurs de l'opinion mondiale et par une meilleure interaction entre le Conseil et l'ensemble des organismes des Nations Unies.

De plus, nous appuyons sans réserve le processus de renforcement de l'Assemblée générale en tant que premier organe représentatif des Nations Unies. Nous nous employons à en changer radicalement les méthodes de travail et en particulier à faire en sorte que les États conviennent d'un ordre du jour moins long, plus cohérent et plus pertinent.

C'est aussi la raison pour laquelle nous accueillons avec satisfaction les efforts déployés par le Président sortant de la Première Commission pour rationaliser les travaux de cet organe et le rendre plus efficace. La Commission ne saurait trouver une plus grande utilité politique sans que sa gestion ne soit améliorée.

Dans l'ensemble, la réforme de l'Organisation des Nations Unies requiert des décisions majeures concernant tant les principes fondamentaux de la coopération internationale que les modifications institutionnelles correspondantes. Ces décisions devront être prises à l'échelon

(M. Bot, Pays-Bas)

intergouvernemental le plus élevé. Un sommet au cours du deuxième semestre de 2005, dont l'idée est actuellement examinée à New York, pourrait, à notre avis, couronner les efforts faits en ce sens. Nous devrions convenir de l'organisation d'une telle manifestation, qui marquerait un tournant.

Je suis heureux de la possibilité qui m'a été donnée d'exposer nos vues sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux faire face aux menaces à la sécurité partout dans le monde. Si, à l'heure actuelle, les risques et dangers se manifestent essentiellement sous la forme de réseaux planétaires, les solutions doivent nécessairement résider dans une coopération internationale renforcée, dans un système multilatéral efficace de traités et normes, ainsi que dans le respect et la mise en application stricte de ces traités et normes.

La Conférence du désarmement devrait jouer un rôle important dans le développement de ce système. J'ai l'espoir que, la prochaine fois que j'aurai l'honneur de prendre ici la parole, la Conférence sera dans le feu de l'action comme elle l'a été dans le passé. Vous pourrez compter sur les Pays-Bas pour attiser ce feu.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le Ministre néerlandais des affaires étrangères pour sa déclaration et pour les paroles très aimables qu'il a adressées à la présidence. Le texte de la déclaration que nous venons d'entendre sera distribué tout à l'heure. Je vais à présent suspendre la séance plénière pour quelques minutes afin de raccompagner le Ministre.

*La séance est suspendue à 11 h 30; elle est reprise à 11 h 35.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): La liste des orateurs est épuisée. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Si tel n'est pas le cas, nos travaux sont terminés pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu demain, jeudi 18 mars, à 10 heures, dans cette salle. Comme vous le savez déjà, S. E. M. Tyronne Fernando, Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, prendra la parole à cette séance. Je vous prie d'être ponctuels.

*La séance est levée à 11 h 40.*

-----